

Conseil de Développement

du territoire du Grand Clermont



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Conseil de développement
du territoire du Grand Clermont



Décembre 2025

PRÉAMBULE



Pour rappel, le **Conseil de développement du territoire du Grand Clermont** a été créé en juin 2021 par délibération du Conseil syndical du Grand Clermont. Il est porté par le PETR du Grand Clermont mais il est également celui de chacun de ses 4 EPCI membres : Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

Le Conseil de développement s'étant réuni pour la 1ère fois en mai 2022, l'année 2025 marque sa 4è année d'existence effective.

Cette année 2025 a notamment été rythmée par une auto-saisine, l'organisation d'un événement dédié aux jeunes de 15-25 ans sur le thème de l'alimentation et par des échanges avec les élus en lien avec la révision du SCoT.

Nous vous proposons de découvrir tout cela dans ce rapport d'activité.

Bonne lecture!



SOMMAIRE



Cliquer sur la section souhaitée pour y être dirigé directement.

<u>Les temps forts du Conseil de développement</u>	<u>Page 4</u>
<u>Les membres du Conseil de développement</u>	<u>Pages 5 et 6</u>
<u>La réponse des élus aux travaux de la saisine 2 sur les complémentarités et solidarités</u>	<u>Page 7</u>
<u>L'auto-saisine</u>	<u>Pages 8 et 9</u>
<u>L'auto-saisine : La matinée alimentation</u>	<u>Page 10</u>
<u>L'association du Conseil de développement à la révision du SCoT</u>	<u>Page 11</u>
<u>Le Conseil de développement partage son expérience</u>	<u>Page 12</u>
<u>Le projet de Service express régional métropolitain</u>	<u>Page 13</u>
<u>La mobilisation contre la remise en question des conseils de développement</u>	<u>Page 14</u>
<u>Le budget du Conseil de développement</u>	<u>Pages 15 et 16</u>
<u>Les perspectives 2026</u>	<u>Page 17</u>

LES TEMPS FORTS 2025 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



**Fév.
2025**

Début du travail mensuel sur le sujet de l'auto-saisine :
le dialogue entre les citoyens et les élus

**Mars
2025**

Échanges entre les membres du Conseil de développement et les élus
sur :

- le projet d'armature territoriale du SCoT construit par la Commission Urbanisme du Grand Clermont
- le sujet de l'auto-saisine : un "bon" sujet ou non?

**Juin
2025**

Échanges entre les membres du Conseil de développement et les élus
sur l'architecture du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT
construite par la Commission Urbanisme du Grand Clermont

**Oct.
2025**

Le Conseil de développement participe aux Rencontres de la Transition
organisées par Clermont Auvergne Métropole

**Oct.
2025**

La Société des Grands Projets (SGP) présente au Conseil de
développement le projet de Service express régional métropolitain
(SERM)

**Nov.
2025**

Le Conseil de développement organise un événement dédié aux
jeunes de 15-25 ans sur le thème de l'alimentation



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Composition du Conseil de développement selon la modalité d'entrée dans l'instance, au 31/12/2025

	Nombre	%
Appel à volontaires	26	65%
Désignation par des associations et institutions sollicitées	4	10%
Tirage au sort sur listes électorales	4	10%
Désignation par les EPCI	5	12,5%
Membres désignés par leur structure, l'ayant quittée depuis mais ayant fait le choix de rester au sein du Codev	1	2,5%
TOTAL	40	100%



LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Composition du Conseil de développement selon les critères de diversité, [au 31/12/2025](#)

Genre	Femme	Homme	Total
Nombre	19	21	40
%	47,5%	52,5%	100%

Âge	18-34	35-49	50 et +	Total
Nombre	3	15	22	40
%	7,5%	37,5%	55%	100%

EPCI	Billom Communauté	Clermont Auvergne Métropole	Mond'Arverne Communauté	Riom Limagne et Volcans	Total
Nombre	4	22	8	6	40
%	10	55	20	15	100%



LA RÉPONSE DES ÉLUS AUX TRAVAUX DE LA SAISINE 2 SUR LES COMPLÉMENTARITÉS ET SOLIDARITÉS

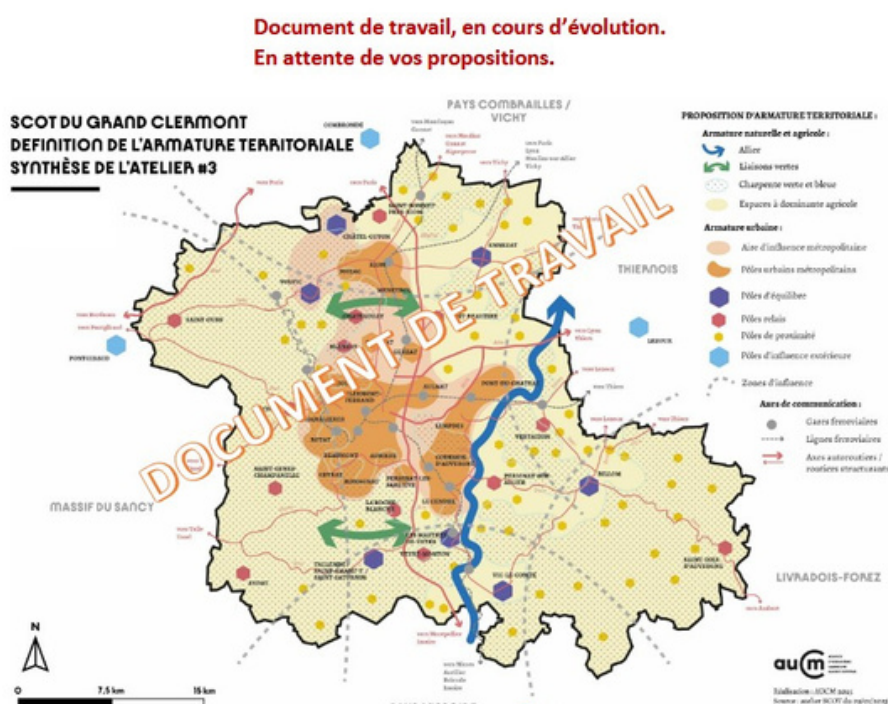


Pour rappel, une Charte de partenariat a été signée en 2023, d'une part, par le Conseil de développement, et d'autre part, par le Grand Clermont, Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

Cette charte fixe les engagements réciproques entre les élus et le Conseil de développement. Côté élus, elle inscrit le délai de 6 mois avant le terme duquel les élus doivent apporter une réponse aux citoyens suite à la présentation de leurs travaux.

Conformément à cette Charte, les élus ont présenté le 11 mars 2025 leur réponse aux travaux remis par le Conseil de développement en octobre 2024 dans le cadre de la saisine 2 (*Rappel de la saisine : Dans un contexte de bouleversements écologiques et d'évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents types de territoires qui composent le Grand Clermont ?*)

Cette saisine visant à alimenter la réflexion de la Commission Urbanisme du Grand Clermont pour l'élaboration de l'armature territoriale du SCoT, la réponse des élus a consisté à présenter leur avancée, via une cartographie, sur le projet d'armature. À noter que depuis mars, le projet d'armature a encore évolué et n'est à ce jour pas encore validé politiquement.



Mars 2025 - Réponse des élus aux travaux du Codev sur la saisine 2 : présentation de l'avancée de la réflexion sur l'armature territoriale du SCoT



L'AUTO-SAISINE



Pour rappel, après 2 saisines, le Conseil de développement avait exprimé le choix, fin 2024 de s'auto-saisir, c'est-à-dire de définir lui-même son prochain sujet de travail. Après un processus d'émergence d'idées puis de décision collective, c'est le sujet du **dialogue entre élus et citoyens** qui a été choisi début 2025 : comment l'améliorer ou le favoriser au bénéfice de l'intérêt général de notre territoire ? (le sujet ne concerne pas uniquement les membres du Conseil de développement, mais bien les citoyens au sens large, habitants du Grand Clermont).

Avant d'entamer les travaux sur ce sujet, le Conseil de développement a souhaité en vérifier la pertinence auprès des élus de la Commission Urbanisme et de la Commission Conseil de développement. Une réunion d'échanges a été organisée le 11 mars 2025 (c'est lors de cette même réunion que les élus ont présenté leur avancée sur l'armature territoriale, voir page précédente).

Lors de cette rencontre, les élus ont exprimé ne pas être surpris du souhait du Conseil de développement de travailler un tel sujet et ont considéré le sujet pertinent au regard de la nécessité du **dialogue entre citoyens et élus**. Ils ont rappelé que des actions de dialogue à l'échelle intercommunale existent déjà mais qu'il n'est pas toujours facile de mobiliser les citoyens, notamment sur les sujets liés à la transition écologique. Ils constatent aussi que souvent, les réunions publiques, soit attirent peu de monde, soit se déroulent dans un climat peu apaisé, voire parfois haineux.

L'intérêt porté par les élus au sujet choisi par le Conseil de développement a convaincu ses membres de travailler sur le thème du **dialogue entre élus et citoyens**. Le travail a débuté dès fin mars 2025.



L'AUTO-SAISINE



Pour explorer la question du dialogue entre élus et citoyens, 3 groupes de travail se sont formés.

Un groupe a choisi de construire des propositions quant au rôle que le Conseil de développement pourrait jouer dans la concertation grand public sur le SCoT : quelles actions précises pourrait-il mener pour faciliter cette concertation ?

Pour nourrir sa réflexion, les membres de ce groupe ont notamment :

- échangé avec 2 expertes de la participation citoyenne : Sylvie Barnezet, directrice de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne, et Claire Poinsignon, directrice de Citoyens et Territoires.
- échangé avec le PETR Causses et Cévennes
- observé les réunions publiques sur le SCoT
- mené des entretiens avec des élus et des citoyens

Fin 2025, des propositions commencent à se dessiner.

Celles-ci seront finalisées début 2026 et soumises aux élus issus des élections municipales.



Un autre groupe a souhaité mené une réflexion sur l'idée du "fossé infranchissable entre les élus et les citoyens" : ce fossé existe-t-il réellement ? Si oui, quelles en sont les raisons et comment le réduire ?

Pour nourrir sa réflexion, les membres de ce groupe ont notamment :

- observé des réunions publiques à l'échelle intercommunale et sur le SCoT
- fait passer un questionnaire auprès de citoyens et d'élus

Le groupe réfléchit désormais au format de restitution de ses réflexions, avec le souhait de ne pas produire un rapport classique. Suite en 2026!

Le 3^e groupe a décidé d'être dans l'opérationnel en organisant une rencontre entre élus et jeunes de 15-25 ans. L'alimentation a été choisie comme thème des échanges car, touchant le quotidien, elle pouvait potentiellement faire réagir les jeunes. Plus précisément, c'est la question du régime alimentaire qui a été retenue : régime omnivore, végétarien, flexitarien : quels avantages et inconvénients ?

L'objectif pour le Codev était avant tout de créer une occasion pour des jeunes de s'exprimer devant des élus et de prendre confiance dans leur capacité à prendre la parole en présence d'élus lors d'occasions ultérieures.



L'AUTO-SAISINE



Une matinée sur le thème de l'alimentation dédiée aux 15-25 ans

Conseil de Développement
du territoire du Grand Clermont
Le forum citoyen

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont organise son **1^{er} événement**

L'alimentation fait débat !

Tu manges... de la viande ? végétarien ? flexitarien ? ou autrement ?

Tu as entre 15 et 25 ans ?

Viens en discuter, sans jugement, avec des élus et 2 chercheurs de l'INRAE
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Samedi 15 novembre
9h45-13h
Repas offert

IUT Clermont Auvergne
5 av Blaise Pascal, Aubière (aux Cézeaux)

Sur inscription avant le 12/11 **GRATUIT**
sms au 07 57 17 24 85
coderv@legrandclermont.fr





L'événement dédié aux jeunes, sur le thème de l'alimentation, s'est déroulé le 15 novembre 2025, avec la participation de

- 18 jeunes de 13 à 25 ans
- 5 élus issus des 4 EPCI du Grand Clermont
- 2 chercheurs de l'INRAE venus apporter de l'information scientifique sur le sujet



Les échanges entre jeunes et élus ont été favorisés grâce à des ateliers en petits groupes, animés par les membres du Conseil de développement.

Jeunes, élus, chercheurs et membres du Conseil de développement ont globalement exprimé leur satisfaction de cette matinée. 7 jeunes ont répondu au questionnaire transmis aux participants suite à l'événement. Parmi eux, 5 estiment que cette expérience a renforcé leur capacité à s'exprimer devant des élus. Ils sont également 5 à avoir indiqué que cette expérience leur avait donné envie de dialoguer à nouveau avec des élus. Cette matinée est donc une réussite au regard des objectifs fixés.



Le groupe organisateur de cet événement ayant accompli sa mission, ses membres rejoindront en 2026 les 2 autres groupes.

L'ASSOCIATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT À LA RÉVISION DU SCOT



Cette année, il n'y a pas eu de saisine des élus en lien avec la révision du SCoT, conformément au souhait du Conseil de développement de s'auto-saisir.

Cependant, 2 réunions d'échanges entre les élus et le Conseil de développement, en lien avec la révision du SCoT, ont été organisées : le 11 mars et le 17 juin.

Le **11 mars**, les élus de la Commission Urbanisme, en présence des élus de la Commission Conseil de développement, ont présenté l'avancée de leurs travaux sur l'armature territoriale (voir page 7). Des échanges ont fait suite à cette présentation. Les membres ont également eu la possibilité de réagir "à froid" à cette armature territoriale et de faire des propositions via le forum de discussion du Conseil de développement (aucun retour n'a été recueilli).

Le **17 juin**, les élus ont une nouvelle fois présenté leur avancée sur la révision du SCoT en détaillant les grandes orientations politiques structurant le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.

En petits groupes, favorisant ainsi les échanges entre élus et citoyens, ces derniers ont analysé les orientations présentées grâce à la méthode des 3 C :

- Conserver : Ce qui fonctionne bien et doit rester tel quel dans le document
- Cesser : Ce qui fonctionne moins bien, à supprimer ou modifier
- Créer : Ce qui n'apparaît pas dans le document et qu'il faut ajouter



L'analyse produite par le Codev a été présentée par Dominique Guélon, vice-président du Grand Clermont en charge du Conseil de développement, lors de la Commission Urbanisme du 3 juillet 2025.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT PARTAGE SON EXPÉRIENCE



Les Rencontres de la Transition de Clermont Auvergne Métropole

Afin de faire connaître le Conseil de développement, 3 membres ont participé aux Rencontres de la Transition organisées par Clermont Auvergne Métropole le 9 octobre. Il s'agissait d'un temps permettant à divers acteurs de partager leurs initiatives en matière de transition écologique, sociale et solidaire. Le Conseil de développement a présenté la façon dont il est associé à l'élaboration du nouveau SCoT ainsi que ses travaux sur le Grand Clermont à 2050 (saisine 1) et sur les solidarités entre territoires (saisine 2).

Autres partages

Un membre du Conseil de développement a échangé avec des étudiants de VetAgroSup dont le projet d'étude portait sur la révision du SCoT. Le citoyen interrogé a partagé la façon dont le Conseil de développement prend part à cette révision.

D'autres membres ont également fait part de leur expérience citoyenne à Mond'Arverne Communauté, la collectivité ayant le projet de créer une dynamique citoyenne autour du projet Fruits de Dôme.

Ces quelques expériences de partage sont à souligner car :



- les sollicitations n'existaient pas les premières années de vie du Codev ce qui montre que cette instance de participation citoyenne commence à être connue dans le paysage local.
- ces sollicitations prennent du temps aux membres du Codev car elles nécessitent un temps d'implication supplémentaire par rapport aux réunions mensuelles.

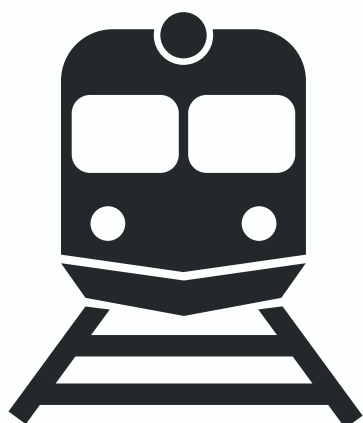


LE PROJET DE SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN (SERM)



La consultation du Conseil de développement sur un projet de SERM est une obligation.

Plutôt qu'un réel temps de consultation, le Conseil de développement a bénéficié d'un temps d'information en visio le 7 octobre. 7 membres y ont participé. Ils ont pu poser des questions et réagir au projet présenté. Ils regrettent notamment l'absence de réelles améliorations de mobilité en transport collectif sur le territoire du Billom Communauté en direction de Clermont Auvergne Métropole. Ils alertent également sur la nécessité de corriger les déséquilibres territoriaux dans le secteur ouest de Mond'Arverne Communauté, et plus précisément sur le territoire d'Aydat.



Le compte-rendu de ce temps d'échanges, rédigé par la Société des Grands Projets, est [disponible ici](#).



LA MOBILISATION CONTRE LA REMISE EN QUESTION DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT



Le 10 juin 2025, le Sénat a adopté une proposition de loi (n°1561) visant à renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation afin d'adapter les normes aux territoires. L'article 4ter remet directement en cause les conseils de développement en ouvrant la possibilité pour un préfet, sur demande d'une intercommunalité, de l'exempter de l'obligation légale de créer un conseil de développement, pourtant obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

En réaction à cette proposition de loi et en prévision de son examen à l'Assemblée nationale, les membres du Conseil de développement ont écrit en juillet aux 5 députés du Puy-de-Dôme pour leur exprimer leur attachement à cette instance de participation citoyenne en tant qu'espace d'échanges avec les élus, d'apprentissage concernant la "fabrique" des politiques publiques et de travail collectif dans un esprit d'intérêt général.

À ce jour, la proposition de loi n'a pas encore été examinée par l'Assemblée nationale.

Vous pouvez retrouver le courrier du Codev [ici](#).



LE BUDGET DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Les moyens humains

L'animation et la coordination du Conseil de développement sont assurés par 1 ETP, pris en charge par le Grand Clermont.

Le Grand Clermont, via une convention fixant une participation financière (10 500€ en 2025), bénéficie également d'un soutien de la part du Cisca (Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne) pour l'animation des réunions du Conseil de développement.

La prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil de développement

Afin de réduire l'impact financier que peut représenter l'implication au sein du Conseil de développement, le Grand Clermont rembourse les frais de déplacements des membres, conformément à la délibération du conseil syndical du 23 mars 2022.

Le financement Leader

Dans le cadre du programme régional FEADER 2023-2027, le GAL Puy-de-Dôme a ouvert en mars 2024 un appel à projets Attractivité24 "Promouvoir l'image du territoire auprès de ses habitants actuels et à venir, des entreprises, des prescripteurs et des visiteurs".

Cet appel à projets priorisant notamment les projets qui mettent en œuvre la concertation locale et qui contribuent à un programme stratégique local, un financement LEADER de 80 052,88€ a été accordé au PETR du Grand Clermont lors du comité de programmation du 17 décembre 2024 pour l'animation du Conseil de développement, sur la période du 1/7/2024 au 28/2/2026.

La mise à disposition de la salle de réunion

Les réunions mensuelles du Codev se déroulent dans l'espace documentaire de l'IUT Clermont Auvergne. La valeur locative des locaux mis à disposition sur la période considérée s'élève à 1650€. L'UCA met ces locaux à disposition à titre gracieux, sous forme de subvention en nature.



LE BUDGET DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



Les dépenses réelles 2025 s'établissent de la manière suivante :

TYPE DE DÉPENSE	MONTANT
Charges à caractère général	17 489, 97€
Accompagnement CISCA	10 500€
Charges de personnel	50 408, 47€
Investissements	690€
TOTAL	79 088, 44€

LES PERSPECTIVES 2026



La fin des travaux sur l'auto-saisine

Début 2026, le Conseil de développement finalisera son travail sur son sujet d'auto-saisine. Les résultats seront restitués aux élus issus des élections municipales.

L'évaluation du Conseil de développement

Le printemps 2026 marquera les 4 ans du Conseil de développement.

Une évaluation sera menée afin de mesurer les effets produits par cette instance de participation citoyenne, rendre compte de son activité et améliorer les pratiques.

Cette évaluation sera menée en interne. Il s'agira par ailleurs d'une évaluation en partie participative : certains aspects du dispositif d'évaluation seront construits avec le Conseil de développement (les questions évaluatives par exemple).

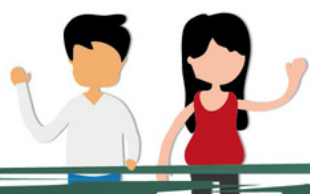
Un temps fort à l'automne

En fonction des volontés politiques des nouveaux élus, un temps fort pourrait être organisé à l'automne 2026 pour restituer les travaux sur l'auto-saisine, présenter les résultats de l'évaluation et clore le 1er cycle du Conseil de développement (depuis mai 2022) avant de se projeter sur la suite de l'instance.

La réinstallation du Conseil de développement

Pour rappel, en 2020/2021, un groupe d'élus (qui deviendra la Commission Conseil de développement) a travaillé pendant plusieurs mois à la conception du Conseil de développement (valeurs, objectifs, composition, etc.). Il s'agira de refaire le point avec les nouveaux élus, à la lumière notamment des résultats de l'évaluation, afin de procéder à la réinstallation du Conseil de développement.





Conseil de Développement

le forum citoyen de votre territoire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

